

Challenge régional de pétanque 2025

à Anais

*sur le site de la salle des fêtes
chemin de la rivière – 16560 Anais*

le samedi 30 août



L'Asce 16 organise sous l'égide de l'Urasce, le traditionnel challenge régional de pétanque en doublette, le samedi 30 août au stade de foot d'Anais au nord d'Angoulême. Nous serons heureux de vous accueillir à partir de 8h30 pour un début des parties à 9h. A midi, nous partagerons un déjeuner préparé par les organisateurs. Les jeux reprendront à 14h.

Bonne humeur et convivialité garantie.

Tarif par joueur: 7,50€*

Retour des inscriptions pour le 20 août dernier délai !

** tarif identique pour les accompagnateurs – après déduction de l'aide de l'ASCE 86*

Règlement du challenge et de la journée

Article 1 - Participants autorisés

Sont admis à participer :

- les adhérents des ASCE de la région Limousin- Poitou - Charentes
- les ayants-droit (conjoint et enfants de moins de 25 ans)
à jour de leur cotisation.

Article 2 – Responsabilité des présidents

Tous les participants au challenge sont placés sous la responsabilité du président de l'association d'appartenance.

Article 3 – Obligation des participants

Les participants et accompagnateurs ont une tenue correcte et une attitude respectueuse en tous lieux et en toutes circonstances, pendant toute la durée de la journée.

En cas de comportement irrespectueux ou inappropriée les auteurs seront exclus de la manifestation par l'organisateur en accord avec le représentant de l'URASCE, cette décision ne pourra donner lieu à remboursement. En cas de détérioration de matériel, les frais sont à la charge des auteurs, l'association représentée en sera informée.

Chaque participant doit :

- *Présenter sa carte d'adhésion ASCE 2025, avec photo.*
- *Jouer avec des chaussures fermées (tongs, claquettes... sont interdites)*
- *Ni boire d'alcool, ni fumer pendant les parties.*
- *Respecter ses adversaires et l'arbitre.*
- *Donner le résultat de la partie dans les plus brefs délais (les 2 équipes)*

Article 4 – Contrôle des engagements

À l'inscription :

Chaque association participante fournit à l'organisateur la fiche récapitulative des inscrit.e.s dûment remplie, datée et signée par le président d'appartenance.

Article 5 – Référence à une réglementation nationale

Les épreuves se déroulent suivant les règlements en vigueur de la fédération française de tutelle de la discipline.

Article 6 – Droit à l'image

Chaque participant au challenge accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'événement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier. Le fait de s'inscrire au challenge implique l'acceptation que l'organisateur utilise son image dans le cadre de son activité.

Article 7 - Déroulement du challenge

- Le tournoi se déroulera sur les terrains de pétanque et le parking situé à proximité.
- Cinq parties de 13 points chacune (trois le matin - deux l'après-midi).

- Tirage au sort pour le lancement du tournoi, ensuite, opposition en fonction du nombre de points.

Exemple : équipe A : 13 – équipe B : 6

Equipe A marque 13 pts + la différence 13-6= 7 soit : 13+7= 20 points.

Équipe B marque 6 points

- Il n'y a pas d'élimination, toutes les équipes jouent 5 parties.
- Les équipes ne pourront pas se rencontrer deux fois.
- Le classement final : de l'équipe qui a le plus de points à celle qui a le moins.

Trophée régional : il sera attribué à l'ASCE la plus représentée en nombre de joueur. L'asce organisatrice est exclu du classement.

L'organisation se réserve le droit d'aménager/de modifier le déroulement de ce challenge.

Article 8 : Pénalités et sanctions

Pour les cas de discipline sportive qu'elle aurait à examiner, l'ASCE organisatrice pourra sanctionner d'une pénalité (retrait de points) une équipe dont le comportement antisportif le nécessiterait. En cas d'incidents graves, l'ASCE organisatrice pourra exclure du tournoi le joueur fautif ou l'équipe fautive. Les décisions des organisateurs sont sans appel. Enfin, les sanctions immédiates prises ne préjugent pas des sanctions qui pourraient être prises ultérieurement par l'URASCE.

Article 9 – Accompagnateur

Les accompagnateurs sont autorisés à être présents lors de la journée. Les articles 1 à 6 et 9 s'appliquent également à ces derniers.

Article 10 – Couvertures des risques

L'ASCE 16 s'assurera que le contrat fédéral couvre tout sinistre pouvant survenir sur les sites et locaux mis à disposition à l'occasion de la manifestation. À défaut elle s'acquittera d'une assurance en complément. Tous les participants au challenge devront, en outre, être titulaires d'une assurance en responsabilité civile et en individuelle accident.

L'ASCE 16 et L'URASCE déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte d'objets personnels dus, notamment à la négligence des participants. Tout sinistre, susceptible d'engager la responsabilité de l'ASCE 16, devra faire l'objet, de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son ASCE, et avant le départ de celle-ci du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de la dite ASCE 16. Toute déclaration de sinistre devra être obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son asce et apposée du cachet de l'ASCE.

Article 11 : Acceptation du règlement

Par le fait de son inscription, toute personne participant au challenge adhère sans restriction au présent règlement, et déclare en accepter toutes les dispositions, ainsi que les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnées.

Article 12 : Cas de force majeure

En cas de force majeure, l'ASCE 16 se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement ou d'annuler la manifestation.

à retourner pour le 20 août à : asce-86@i-carre.net

INSCRIPTIONS ASCE : 86

Composition des doublettes			
doublette	Nom	Prénom	montant
1			
2			
3			
4			
5			
7			
8			
Nb total inscrits			
Montant total des inscriptions			

Mode de règlement : en numéraire (faites l'appoint) ou par chèque à l'ordre de l'ASCE 86 à envoyer à Mickaël Courrèges (DREAL NA / SRNH – 15, Rue Athur Ranc – 86000 Poitiers), ou par virement (demandez le RIB).

date :

signature du (ou de la) président(e)